



Aménagements Épreuves Bac-Handicap

Par **SoumSoum**, le **28/02/2017** à **20:47**

Bonjour,

Mon enfant est en classe de première générale.

Il est reconnu en invalidité supérieur à 80%, pour un handicap qui a des retentissements importants.

J'ai effectué une demande d'aménagements pour les épreuves de Bac.

Je n'ai pas encore reçu la notification officielle mais je sais déjà qu'il a eu un avis partiel favorable soit :

- un secrétaire pour écrire
- majoration de 1/6 temps au lieu d'1/3 temps.

Je ne comprends car il a eu la majoration 1/3 temps au Brevet en 2015.

J'envisage de faire un recours gracieux puisque c'est la procédure en cas de refus.

Je souhaite savoir ce que je peux dire et justifier de plus que les certificats médicaux des hôpitaux et de l'ergothérapeute.

Mon enfant a subi beaucoup d'injustices et il y a eu beaucoup de manquements, il est livré à lui-même, peu de soutien du Médecin scolaire voir pas du tout.

Merci de me conseiller car un peu désespéré.

Par **caro17**, le **01/03/2017** à **13:35**

Bonjour Madame,

Vous devez faire un recours gracieux au plus vite car leur retour est assez long en général (cela doit d'abord passer par le service médical puis par le rectorat, il faut du temps).

Attention, si c'est l'établissement scolaire qui vous a informé parce qu'ils ont reçu la notification, faites le recours de suite ! N'attendez pas de recevoir chez vous le courrier car

l'Académie ne vous l'enverra pas (ils envoient seulement à l'établissement).
Vous devez exposer la situation de votre enfant sur le courrier et expliquer clairement pourquoi les aménagements proposés ne sont pas suffisants. Bien sûr, il vous faut des certificats de professionnels de santé pour accompagner votre demande.
Envoyez le tout par mail pour gagner du temps et par recommandé également.
Bon courage